



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS
ET DES COMPETENCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2021

P.V. N° 121
Dossier N° 9

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la transformation de postes et précisions apportées sur un poste vacant afin de permettre le recrutement d'un agent contractuel,

VU l'avis du Comité technique en date du 10 décembre 2021,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

✓ D'approuver :

1/ Transformation de postes

1.1 Filière administrative

1.1.1 - Considérant les besoins du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne en matière d'évolution du cadre réglementaire dans le domaine financier et comptable, suppression, à la date du 1^{er} janvier 2022, d'un poste vacant relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et création d'un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, afin de pouvoir recruter un chargé d'études pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle réglementation comptable.

1.1.2 - Considérant les besoins du Comité des œuvres sociales, et afin de remplacer la responsable ayant fait valoir ses droits à la retraite, suppression, à la date du 1^{er} janvier 2022, d'un poste vacant relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux et création d'un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Le poste sera pourvu par voie de mobilité interne par un agent relevant du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe qui demandera une mise à disposition du Comité des œuvres sociales.



1.2 Filière incendie et secours

Considérant les besoins du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne en matière de santé et de secours médical, et afin de pouvoir nommer cadre supérieur de santé, un infirmier lauréat du concours occupant un emploi d'infirmier de groupement, suppression à la date du 1^{er} janvier 2022, d'un poste vacant relevant du cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels et création d'un poste relevant du cadre d'emplois des cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels, afin de pouvoir mettre en adéquation le grade de l'agent avec l'emploi occupé.

2/ Précisions apportées pour le recrutement d'une gestionnaire Marchés publics

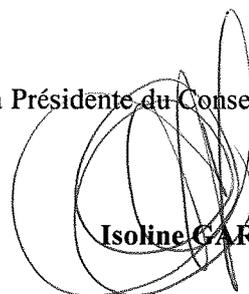
Considérant les besoins du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne en matière de marchés publics, et à défaut de candidats fonctionnaires permettant de pourvoir un poste vacant de gestionnaire marchés publics au service des Marchés publics, recrutement d'un agent contractuel puisse être envisagé sur le fondement de l'article 3-3.2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Dans ce cas, l'agent devra posséder à minima un diplôme de niveau 5 (anciennement III) reconnu par l'Etat dans les domaines du droit, de l'économie et de la gestion et si possible, une première expérience professionnelle sur un poste similaire.

La rémunération de l'agent sera calculée en référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant prévu dans la délibération en vigueur, relative au régime indemnitaire pour les agents des filières administrative, technique et sociale, votée par le Conseil d'administration.

Le budget correspondant à ces propositions est inscrit au budget prévisionnel 2022.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline CARREAU